



CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2026

Présents : 23	L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire. <u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENTEAU, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Christophe HUNAULT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Marina LUCAS, Mme Stéphanie MICHALET, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Annie WALGRAEF, Mme Nadine YOU. <u>Étaient absents excusés</u> : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU), M. Wilfried HERBERT (ayant donné pouvoir à David VOITON), M. Alexis GOUGEON (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Amandine LEPESTEUR. <u>Assistaient également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëtitia PAYEN, DGA. <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO <u>Date de la convocation</u> : 23 juin 2026
Excusés : 3	
3 pouvoirs	
Absents : 1	
Votants : 26	
En exercice : 27	
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 3 juillet 2026, Publiée, le 6 juillet 2026, Notifiée, le 6 juillet 2026.	
Délibération n°260629_04	<u>AFFAIRES GÉNÉRALES</u> <i>Convention CONV_2024_011 avec l'OGEC portant forfait communal 2025 – 2027 – avenant n°2</i>

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 17 décembre 2024 l'autorisant à conclure une convention de forfait communal avec l'OGEC pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 pour le financement du fonctionnement des classes de l'école SAINT JOSEPH sous contrat d'association.

Elle rappelle également que l'article 3 de la convention stipule que le forfait évoluera chaque année sur la base des éléments extraits de la section de fonctionnement du dernier Compte Administratif (CA N-1) connu, par AVENANT, sans qu'il soit besoin de conclure une nouvelle convention.

Par la délibération n° 25.6.03 du 04 novembre 2025, l'avenant n° 1 a été conclu au titre du calcul de la participation du forfait communal pour 2025.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'AVENANT portant calcul du forfait à verser à l'OGEC sur le BP 2026, à partir :

- 1 - Des dépenses de fonctionnement de l'école publique extraites du CA 2025 divisées par le nombre d'élèves de l'école Hortense TANVET au 01/01/25, soit un coût/élève différencié de :

Par cycle	Maternelle	Elémentaire
Coût : élève :	1 733.59 €	378.67 €

- 2 - Des effectifs (enfants habitant MÉSANGER uniquement) de l'école Saint Joseph au 1^{er} janvier 2026, soit :

TOTAL	Maternelle	Elémentaire
255	91	164

Soit une dotation globale à verser à l'OGEC de 219 858.63 € en 3 échéances au 20 janvier, 20 avril et 20 octobre 2026.

	TOTAL	Maternelle	Elémentaire
Nombre d'Elèves au 01/01/2026 Résident à	255	91	164
Forfait communal 2026		1 733,59 €	378,67 €
Forfait communal 2026	219 858,63 €	157 756,35 €	62 102,28 €
Acompte 1 - janvier 2026	74 922,30 €	55 818,49 €	19 103,81 €
Acompte 2 - Avril 2026	74 922,30 €	55 818,49 €	19 103,81 €
Solde après délibération	70 014,03 €	46 119,37 €	23 894,66 €

Pour mémoire, le forfait communal 2025 s'élevait à 208 811.43 €

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire ;

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la convention de forfait communal signée le 03 janvier 2025 ;

Considérant la présentation en Commission des Finances le 22 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 votants) :

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer un avenant n° 2 à la convention initiale susvisée portant calcul de la participation due au titre du forfait communal pour 2026.

Secrétaire de séance
Florence DRAKE DEL CASTILLO



Le Maire,
Nadine YOU

